

# DOSSIER D'INSCRIPTION AU MCA POUR LA SAISON 2023-2024

**Attention : Seuls, les dossiers complets seront acceptés et pris en compte.**

## Procédure d'inscription au MCA

### QUAND VOUS INSCRIRE

Les inscriptions débutent au 19 Juin 2023. Il y a des entraînements programmés tout l'été, la semaine de reprise officielle est celle suivant le forum, le 09 septembre, sur les créneaux prévus au stade des Maillettes. Des dossiers papiers seront à votre disposition lors du FORUM DES ASSOCIATIONS sur place, mais il est vivement conseillé de les télécharger sur notre site internet : <http://www.moissycramayelathletisme.com>

### INSCRIPTION POUR LA SAISON COMPLETE (1ère inscription)

Pour vous inscrire au MCA vous devez :

1. Remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, sans exception.
  - Indispensable et fiable, une adresse mail et pour les athlètes mineurs, communiquer l'adresse mail des parents ou du responsable légal. L'adresse postale également doit être précise et correspondre au lieu de résidence principal de l'athlète.
  - Si déjà licencié à la FFA, préciser votre n° de licence et le cas échéant si une mutation de club est à prévoir.
2. Faire remplir la partie « certificat médical » intégrée à la fiche d'inscription par votre médecin. (Le certificat médical doit dater de moins de 2 mois au 1<sup>er</sup> octobre de la nouvelle saison)
3. Fournir une photo d'identité
4. Joindre le règlement correspondant à votre catégorie :
  - Par chèques à l'ordre du MCA (**possibilité de régler en 3 chèques, remis (les 3) avec le dossier.**)
  - Par coupons sports
  - En espèce (en une seule fois)

L'inscription est définitive pour la saison à réception et acceptation par le club du dossier complet.

**Une session de séances d'essais est possible (sur une semaine) pour les nouvelles inscriptions.**

### RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

- Pour un athlète déjà licencié au MCA la saison passée, appliquer la procédure identique à celle d'une première inscription, hormis la présentation d'un nouveau certificat médical, car suivant le décret du ministère des sports du 24/08/16, celui de la saison passée pourrait être valide pour 3 ans (voir la PJ NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LES CERTIFICATS MEDICAUX)
- L'athlète devra renseigner le questionnaire de santé disponible sur son "Espace licencié" de la FFA
  1. S'il répond « OUI » à une seule des questions, il devra présenter au MCA un certificat médical datant de moins de 6 mois au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour que le MCA puisse renouveler sa licence.
  2. S'il répond « NON » à toutes les questions, il pourrait être dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical.

### LA LICENCE

A réception du dossier complet, le MCA effectuera une demande ou un renouvellement de licence en ligne auprès de la FFA. Chaque adhérent recevra directement un mail par le serveur de la FFA lui confirmant le n° de sa licence ou son renouvellement. (une adresse mail fiable est donc indispensable pour chaque adhérent). Ne détruisez pas ce mail et faites-en une copie

#### Pièces jointes :

- ✓ Fiche d'inscription pour la saison complète
- ✓ Règlement du MCA
- ✓ Tranche d'âge par catégorie
- ✓ Chartre de l'athlète

# FICHE D'INSCRIPTION AU MCA - SAISON 2023/2024

Attention : Seuls, les dossiers complets seront acceptés et pris en compte

**NOM** : ..... **PRENOM** : .....

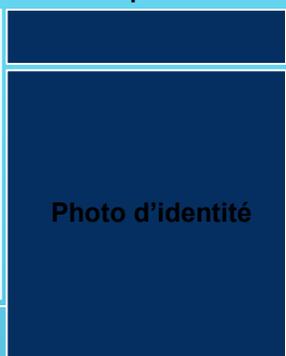
Date de naissance : ..... Sexe : M ou F Nationalité : .....

**E-mails parents** .....

Tel domicile : ..... Tel portable : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....



**CATEGORIES:**

Eveil athlé  Poussin (e)  Benjamin (e)

Minime  Cadet (te)  Junior  Espoir

Senior  Master  Adulte Comp  Adulte Loisir

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :**

Contre-indications médicales: .....

.....

**PIECES A FOURNIR:**

Certificat médical (intégré dans la fiche d'inscription)

3 Enveloppes timbrées vierges  une Photo d'identité

**REGLEMENT:** de ..... Euros :

en espèce : .....

en coupons sport : .....

en 3 chèques remis avec le dossier qui seront débités :

	mois	banque/n°
- Le 1er	10	.....
- Le 2 <sup>ème</sup>	10	.....
- Le 3 <sup>ème</sup>	10	.....

**TARIFS :**

Catégories	1 <sup>ère</sup> inscription	Renouvellement d'inscription
<input type="checkbox"/> Éveil athlétique / Poussins	184 €	154 €
<input type="checkbox"/> Benjamin / Minime	190 €	160€
<input type="checkbox"/> Cadet/JU/ES/SE/MA	202 €	172 €
<input type="checkbox"/> Adulte athlé-	164 €	164 €
<input type="checkbox"/> Adulte athlé avec partenariat association musculation et un accès au club	250 €	250 €

**RENOUVELLEMENT DE LICENCE**

Licence FFA: ..... Club précédent : .....

Si club différent du MCA → Mutation à prévoir: + fourniture d'un certificat médical de – de 6 mois

Si club précédent MCA

→ Questionnaire santé renseigné : OUI / NON

→ Besoin certificat médical : OUI / NON

**CERTIFICAT MEDICAL**

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport  
(Licences Athlé Compétition, Athlé Loisir, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : .....

Demeurant à : .....

Certifie avoir examiné ce jour M / Mme / Melle : .....

Né(e) le ...../...../..... Demeurant à : .....

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Cachet et Signature du Médecin

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des règlements du MCA et autres documents joints au dossier et s'engage à les respecter.

À Moissy le : ..... signature de l'adhérent ..... signature du responsable légal .....

# LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS

	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BABY - EA POUSSINS				10H00- 12H00	
BENJAMINS ET +		18H00- 19H30	18H00- 19H30		10H00- 11H30
ADULTES	18H30- 19H30		18H30- 19H30		10H00- 11H30
	RENFORCEMENT MUSCULAIRE		Fractionnés		Endurance
ACCES A LA SALLE DE MUSCULATION	LUNDI : 18H30- 21H00	MERCREDI : 18H30- 21H00		SAMEDI : 10H00- 12H30	

# REGLEMENT INTERIEUR DU MCA

## SAISON 2023 / 2024

1. Toute personne prenant une licence au club, s'engage à respecter ce règlement intérieur.
2. **Le MCA est un club orienté vers la compétition individuelle et par équipe et se doit donc de présenter des athlètes sur les compétitions, notamment les championnats, pour être classé au niveau départemental, régional et national** En prenant une licence, l'athlète s'engage à participer à toutes les compétitions programmées au calendrier du club.
3. Pour être accepté, tout membre doit remplir (s'il est mineur, la faire remplir par le responsable légal) une fiche d'inscription intégrant le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition remplie par un médecin, verser le montant de la cotisation prévue (possibilité de règlement en 3 fois), fournir 1 photo) Les futurs adhérents ne pourront avoir accès aux entraînements et aux compétitions, hors période d'essai, qu'à réception du dossier d'inscription complet et validé par le MCA.
4. Durant la période d'essai (période définie avec le club )les éventuels adhérents auront la possibilité d'effectuer des entraînements. La responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accidents ou d'incidents tant que l'athlète ne sera pas licencié ou renouvelé auprès de la FFA. Un mail de confirmation avec le n° de licence sera adressé à chaque adhérent directement par la FFA.
5. Les entraînements ont lieu au gymnase et sur le stade des Maillettes, sur route et autour des plans d'eau des Maillettes conformément aux horaires suivants :  
**Les parents sont priés de ne pas déposer leurs enfants au stade d'athlétisme**, près du gymnase des Maillettes ou tout autre point de rendez-vous fixé par l'association, **sans s'assurer de la présence d'un responsable de l'encadrement** La responsabilité du club ne peut-être en aucun cas engagée, en dehors des horaires des entraînements de l'athlète.
9. **Le transport des athlètes sur les compétitions est à la charge et sous la responsabilité des athlètes majeurs ou des parents/représentants légaux des athlètes mineurs**, il est impératif que ce point soit respecté. En cas d'impossibilité à charge à ces mêmes personnes de trouver une solution alternative. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les encadrants ne sont pas habilités à effectuer le transport des athlètes, sauf les transports que le MCA prévoit En cas de pénurie de place, les athlètes non accompagnés ne pourront pas participer à la compétition.
10. Si, lors des séances d'entraînements, un athlète quitte le lieu d'entraînement sans autorisation de l'encadrement, la responsabilité du club ne sera pas engagée.
11. Les athlètes doivent **être ponctuels aux entraînements**
12. La participation de tout athlète convoqué pour **les compétitions officielles « c'est-à-dire championnats de cross et d'athlétisme » est OBLIGATOIRE**. En cas d'empêchement, l'athlète doit impérativement prévenir son entraîneur et devra présenter un certificat médical ou un justificatif dûment signé des parents ou du responsable légal.
13. **Les frais d'engagement aux compétitions** sont à la charge du MCA. Sans avis contraire des athlètes, **le club engage la totalité de l'effectif**. Le fait de ne pas prévenir en cas d'absence, **générera des dépenses inutiles pour le club**. **Répondre dans les délais à toute convocation est un IMPERATIF**, que ce soit par mail, par courrier ou par demande papier, même si c'est un refus. Cette rigueur permettra au club de mettre en place sereinement l'organisation adaptée pour le bien de tous.
14. Le port du maillot du club est obligatoire pour toutes les participations aux diverses compétitions. Sont également exigés, le port du short, cuissard ou collant selon la saison ainsi que le coupe-vent du club.
15. La cotisation annuelle des adhérents est fixée par le bureau en fin de saison pour la saison suivante. Le cout de la licence FFA et la fourniture par le club d'un à l'adhérent sont compris dans cette cotisation.
16. Un remboursement partiel de la cotisation ne pourra être envisagé que dans le seul cas suivant :
  - Présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'athlétisme délivré par un médecin.
17. En cas d'absence (de courte ou de longue durée) aux entraînements et compétitions ou d'arrêt (définitif ou temporaire) de la pratique au club, l'adhérent doit en informer officiellement par un mail ou courrier le Président du MCA.
18. Tout membre exclu par mesure disciplinaire ne pourra prétendre à un remboursement de sa cotisation.
19. Afin de préserver la propreté du gymnase des Maillettes, la municipalité impose des règles d'accès et demande **aux athlètes de se présenter OBLIGATOIREMENT avec 2 paires de chaussures de sport (dont une paire propre dans le sac)**. A défaut, l'athlète se verra refuser l'accès au gymnase et ne pourra être accepté pour la séance.
20. Tout adhérent accidenté au cours d'une séance d'entraînement ou d'une compétition est tenu de passer une visite médicale dans les deux jours qui suivent l'accident et de fournir une attestation délivrée par un médecin pour une prise en charge par le bureau.
21. Tout membre est tenu d'observer une attitude correcte dans ses gestes et propos, tant envers les dirigeants, entraîneurs et camarades qu'envers les officiels, les spectateurs et le personnel des installations techniques, d'écouter les demandes des entraîneurs, d'exécuter les séances telles qu'elles sont formulées et de respecter les consignes de sécurité données.
22. L'apport d'objets extérieurs de type téléphones portables, baladeurs, jeux électroniques, pétards, cigarettes, briquets, allumettes, couteaux ou tout autre objet de nature à causer le trouble aux séances d'entraînement ou lors des compétitions est strictement interdit.
23. Ne pouvant pas assurer une surveillance individuelle, le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de détérioration des biens personnels.
24. La responsabilité du club ne pourra être engagée pour tout dommage ou agression causée à un tiers par un adhérent du club, sortant du cadre de l'athlétisme (ex : jet de projectiles, bagarre, agression verbale, etc.).
25. Tout vol ou détérioration du matériel pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires envers le fautif.
26. Le non-respect du présent règlement pourrait entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
27. En s'inscrivant au MCA, l'adhérent autorise le club à prendre une licence en son nom auprès de la FFA.
28. En s'inscrivant au MCA, l'adhérent autorise le club à le photographier/filmer lors des activités du club et à les diffuser sur son site Internet.
29. En cas d'accident, l'adhérent autorise le MCA à lui prodiguer les premiers soins par des personnes compétentes et habilitées et/ou le faire transporter à l'hôpital le plus proche.

# TRANCHES D'AGE PAR CATEGORIE

## SAISON 2023 / 2024

CATEGORIES	ANNEES	AGES
BABY ATHLE	GRANDE SECTION DE MATERNELLE 2018	5 ANS
EVEIL ATHLE	2017 – 2016 – 2015	6/7/8 ANS
POUSSIN	2014 – 2013	9/10 ANS
BENJAMIN	2012 – 2011	11/12 ANS
MINIME	2010 – 2009	13/14 ANS
CADET	2008 – 2007	15/16 ANS
JUNIOR	2006 – 2005	17/18 ANS
ESPOIR	2004 – 2002	19/21 ANS
SENIOR	1990-2001	22/33 ANS
MASTER	1989 et avant	34 ANS et +

# LA CHARTE DE L'ATHLETE

## ➤ LA RELATION AVEC TON CLUB

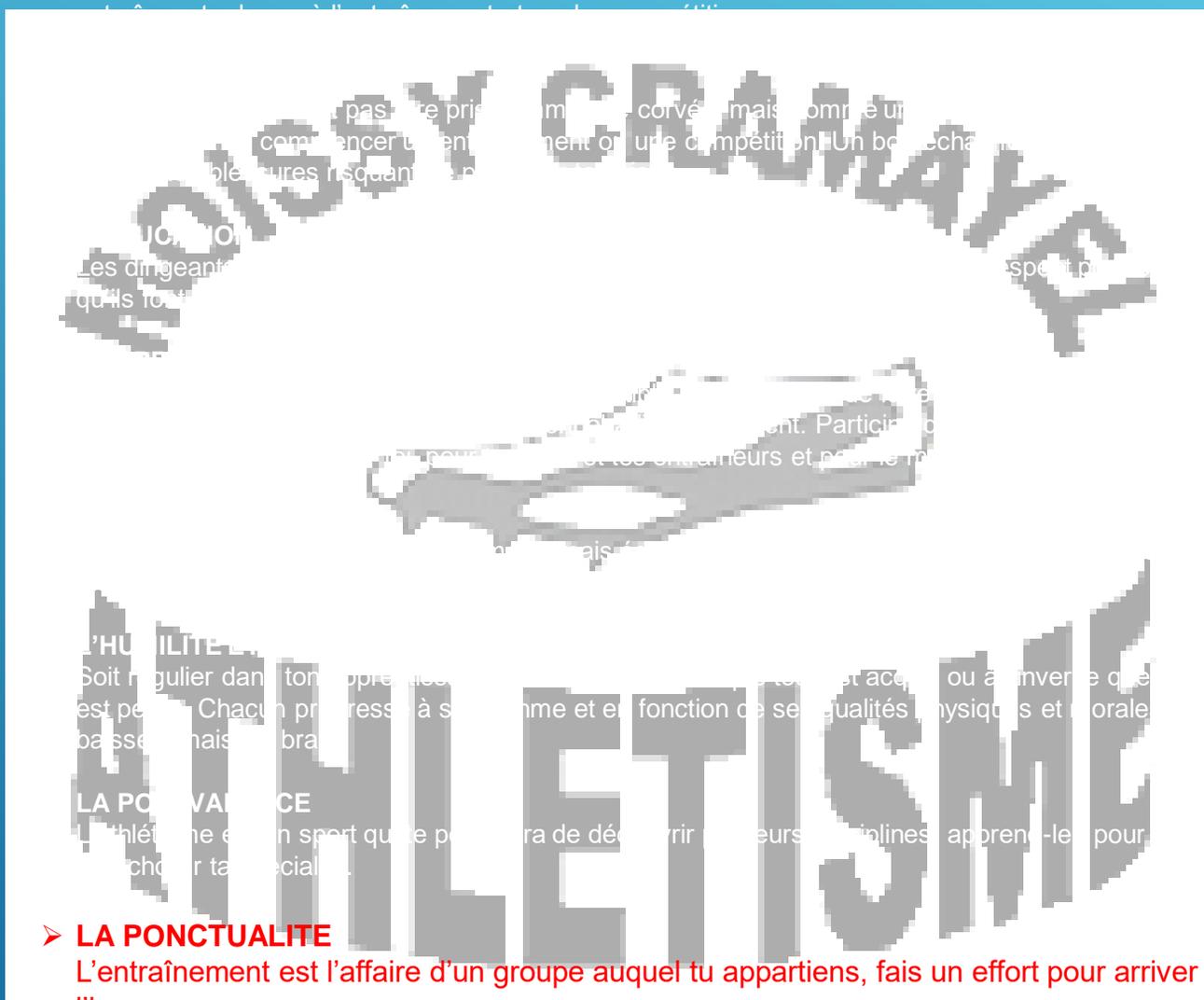
En prenant une licence, tu t'engages à respecter les règles et notamment répondre impérativement dans les délais à tout échange, que se soit par mail, par courrier ou par demande papier, même si c'est un refus. Pense que derrière cette simple réponse, une organisation doit être mise en place par tes coaches. Même mineur, tu as une responsabilité vis-à-vis de ton club, à toi de veiller à ce que tes parents n'oublient pas de répondre.

## ➤ L'ASSIDUITE

Tes séances d'entraînement sont préparées et planifiées en fonction des périodes de la saison, si tu manques trop souvent, ta progression risque d'être freinée.

## ➤ LA CONCENTRATION

La concentration est une vertu nécessaire pour progresser. Ecoute et retiens les conseils que ton



## ➤ LA PONCTUALITE

L'entraînement est l'affaire d'un groupe auquel tu appartiens, fais un effort pour arriver à l'heure.

## ➤ LA SECURITE

La pratique de l'athlétisme peut être dangereuse si certaines règles ne sont pas respectées. Soit discipliné, concentré et vigilant pour toutes les activités et notamment pour les lancers afin d'éviter tous risques d'accident.

## ➤ LA TENUE VESTIMENTAIRE

Que ce soit pour les entraînements comme pour les compétitions, prépare ton sac de sport la veille. Les indispensables sont les chaussures de jogging, ton survêtement, ton short, ton maillot et ton coupe-vent du club et tes chaussures à pointes.